



République Française

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**DELIBÉRATION N°52-2026**

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux (22/06/2026)**

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

En Exercice

(27)

-

**Etaient**

**Présents :**

(24)

ROLDAO-MARTINS Adeline	GUILBERT Maryse	WROBLEWSKI Didier	FILLASTRE Sandrine
VARLET François	LECKI Nélie	LIEGAUX Fabrice	FREYD Aurélie
GUEDON Eric	LAFRIZI Ahmed	MOUEIX Chantal	BIZERAY Jean-Jacques
PANNIER Catherine	FREMAUX Loïc	MOLAR ALMEIDA Vanessa	AYADI Samir
GUENOT Jonathan	VENTROUX Stéphane	MOHAMED Hakima	BRILLANT Lisa
MAISONNEUVE Romain	THIOUX Marine	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE
Djey Di KAMARA	José GONCALVES	Philippe JACQUET	

**Absents représentés :** Madame Laëtitia ALAPHILIPPE donne pouvoir à Monsieur Anthony ARCIERO, Monsieur José GONCALVES donne pouvoir à Monsieur Philippe JACQUET, Monsieur ERIC GUEDON donne pouvoir à Monsieur Fabrice LIEGAUX

**Absents non représentés :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Samir AYADI

*Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).*

Délibération dûment publiée sur [www.survilliers.fr](http://www.survilliers.fr) en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

## Mise à jour du tableau des emplois

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, chaque collectivité doit assurer une gestion prévisionnelle de ses effectifs en tenant compte des évolutions statutaires, des besoins de service et des départs de personnel.

Cette délibération propose d'**actualiser le tableau des emplois permanents de la commune de Survilliers** afin d'ajuster l'organisation en fonction des évolutions intervenues au sein des services municipaux. Cette mise à jour s'inscrit dans une démarche visant à :

- **Supprimer certains emplois** devenus vacants à la suite de départs (notamment des départs en retraite et des mobilités internes – mobilités, recrutement, réussite aux concours, avancement de grade, etc-),
- **Adapter le tableau des effectifs** afin d'optimiser la gestion des ressources humaines communales.

La présente délibération vise donc à **acter ces évolutions** et à modifier en conséquence le tableau des emplois permanents de la commune à **compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.**

Le CST a été saisi pour avis le 29 mai 2026. Le projet de mise à jour du tableau des emplois permanents a reçu un avis favorable.

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 332-8 et L. 332-14 ;

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20260625-52-2026-DE  
Date de réception préfecture : 25/06/2026

**Vu** la délibération n°45-2025 de la commune de Survilliers en date du 02 décembre 2025 ;

**Vu** le tableau des emplois ;

**Vu** l'avis favorable du CST en date du 29 mai 2026 ;

**Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : ACTER** les créations suivantes :

Filière	Catégorie d'emplois
Filière animation	- 1 emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 1ère classe. - 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe.
Filière technique	- 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1ère classe. - 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint technique.
Filière administrative	- 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif.

**ARTICLE 2 : ACTER** les suppressions suivantes :

Filière	Catégorie d'emplois
Filière animation	- 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe.
Filière police	- 1 emploi permanent à temps complet de chef de police municipale.
Filière administrative	- 1 emploi permanent à temps complet d'attaché - 1 emploi permanent à temps non complet de rédacteur

**ARTICLE 3 :** Ce faisant, **MODIFIER** le tableau des emplois permanents en conséquence à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

Filière	Postes	Créés	Pourvu	Non pourvu
Administrative	Attaché	1	1	0
	Rédacteur	5	4	1
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	3	0
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	3	3	0
	Adjoint administratif	4	4	0

Animation	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
	Animateur	1	0	1
	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	5	0
	Adjoint d'animation	5	5	0
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	3	3	0
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	4	0
Médico-sociale	ATSEM principale 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
	ATSEM principale 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	0
Sportive	Éducateur APS	2	1	1
Technique	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
	Technicien	1	1	0
	Agent de maîtrise	2	2	0
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	5	5	0
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8	8	0
	Adjoint technique	15	14	1
	Gardien-Brigadier	1	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>73</b>	66	7

A. ROLDAO MARTINS



Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20260625-52-2026-DE  
Date de réception préfecture : 25/06/2026